



Document de séance

B8-0171/2017

16.2.2017

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement
sur le socle européen des droits sociaux

Mara Bizzotto

Proposition de résolution du Parlement européen sur le socle européen des droits sociaux

Le Parlement européen,

- vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant la déclaration du Président Juncker en 2015 sur la notion de «socle européen des droits sociaux (...) qui puisse servir de boussole pour le retour à la convergence dans la zone euro», citée dans la communication de la Commission du 8 mars 2016;
- B. considérant que, par cette approche, l'Union européenne veut imposer un modèle social européen commun et remplacer les modèles sociaux des États membres, pour créer une «Europe sociale», qui facilitera une harmonisation dévastatrice;
- C. considérant que la situation sociale en Europe est catastrophique: 122 millions de citoyens sont en situation de pauvreté et presque 10 % d'entre eux vivent dans des conditions extrêmement difficiles;
- D. considérant que le socle social, à l'instar des autres politiques de convergence de l'Union européenne, n'a pas été imaginé pour les citoyens, mais pour sauver le projet désastreux de l'euro;
 1. invite la Commission à laisser aux États membres la gestion des politiques sociales et relatives à l'emploi, afin de respecter la diversité socio-économique de chaque État;
 2. l'invite également à reconnaître que les politiques d'austérité ont aggravé la situation économique des États membres et les conditions de vie des citoyens européens, au lieu de les améliorer;
 3. l'invite enfin à abandonner le projet de socle social et à faciliter l'investissement des États membres dans leur propre tissu productif, notamment dans les PME, afin de créer de l'emploi et de stimuler la croissance économique.